

## Conditions générales de vente

### Location de chalet :

- 1) La location ne devient effective qu'après l'accord du camping et à réception de l'acompte demandé lors de la réservation (30% du prix de location).
- 2) Une fois la réservation confirmée par le camping, le locataire s'engage à payer l'intégralité de son séjour au moins 30 jours avant le début de son séjour. En cas de non règlement dans les temps, l'acompte restera acquis au camping et la réservation sera considérée comme annulée.
- 3) S'il reste des disponibilités et qu'un chalet est réservé moins de 30 jours avant le séjour, l'intégralité du séjour doit être payé à la réservation.
- 4) A l'arrivée du locataire au camping, une caution de 200 € lui est demandée. Ceci dans le but de couvrir une éventuelle détérioration du matériel ou de l'hébergement lui-même. En cas de location rendue malpropre, les frais de nettoyage (à savoir 60 €) seront prélevés de la caution.
- 5) Sauf lors de mentions particulières (offres spéciales, weekend prolongé, etc.), le jour de l'arrivée, les chalets sont disponibles à partir de 15 heures et doivent être occupés au plus tard à 20 heures. Sans appel, lettre ou mail du client précisant qu'il a dû différer son arrivée, le chalet devient disponible dès le lendemain de la date d'arrivée prévue, à midi. Passé ce délai, la réservation sera nulle et le montant encaissé ne sera pas remboursé.
- 6) En cas d'expulsion ou si le locataire part avant la date fixée du départ, il ne pourra prétendre à aucun remboursement ni avoir.
- 7) Le locataire devra quitter son logement, le jour du départ prévu entre 8 heures et 10 heures du matin, sauf lors de mentions particulières ou accord de la direction (offres spéciales, weekend prolongé, etc.).
- 8) Le locataire devra respecter son habitation, à savoir la rendre dans l'état où il l'a trouvée. Même si le locataire a pris le forfait nettoyage, il devra faire sa vaisselle et la ranger là où il l'a trouvée. Pour rappel, le forfait nettoyage comprend le balai, la serpillière et le nettoyage de la salle de bain. Si la vaisselle n'est pas faite et rangée, la somme de 60 € sera prélevée de la caution.
- 9) Le locataire s'engage à respecter le règlement intérieur du camping Les Lavandes à Darbres

## Emplacement de camping :

- 10) La location ne devient effective qu'après l'accord du camping et à réception de l'acompte demandé lors de la réservation (30% du prix du séjour).
- 11) Une fois la réservation confirmée par le camping, le locataire s'engage à payer l'intégralité de son séjour au moins 30 jours avant le début de son séjour. En cas de non règlement dans les temps, l'acompte restera acquis au camping et la réservation sera considérée comme annulée.
- 12) S'il reste des disponibilités et qu'un emplacement est réservé moins de 30 jours avant le séjour, l'intégralité du séjour doit être payé à la réservation.
- 13) Sauf lors de mentions particulières (offres spéciales, weekend prolongé, etc.), le jour de l'arrivée, les emplacements sont disponibles à partir de 12 heures et doivent être occupés au plus tard à 21 heures. Sans appel, lettre ou mail du client précisant qu'il a dû différer son arrivée, l'emplacement devient disponible dès le lendemain de la date d'arrivée prévue, à midi. Passé ce délai, la réservation sera nulle et le montant encaissé ne sera pas remboursé.
- 14) En cas d'expulsion ou si le campeur part avant la date fixée du départ, il ne pourra prétendre à aucun remboursement ni avoir.
- 15) Le campeur devra quitter son emplacement, le jour du départ prévu entre 8 heures et 11 heures du matin, sauf lors de mentions particulières ou accord de la direction (offres spéciales, weekend prolongé, etc.).
- 16) Le campeur devra respecter son emplacement, à savoir la rendre dans l'état où il l'a trouvé.
- 17) Le campeur s'engage à respecter le règlement intérieur du camping Les Lavandes à Darbres